

AAA ACTIONS AGRO ALIMENTAIRE (C)

FR0010058529

Identité

Nature	FCP
Devise comptable	EUR
Zone géographique prépondérante	Communaute Européenne

Caractéristiques financières

Classification AMF	Actions internationales
Degré minimum d'exposition au risque action	
Durée minimum de placement recommandée	Supérieure à 60 mois

Indice de référence

Libellé de l'indice de référence	MSCIEN EUROPE
----------------------------------	----------------------

Charges & Frais

Frais de gestion	Maximum 1,794 % TTC
Taux de Frais réel sur Encours	31/12/2008 : 1,62%

Informations temporelles

Date du calcul de la Performance	31/12/2009
Nombre de parts	275 982,00
Actif net (million devise)	149,92758
Date du dernier actif net	31/12/2009
Catégorie de la notation	Actions Europe
Notation EuroPerformance-Edhec	⊕⊕
Exposant de Hurst	0,51
Alpha	-2,93
Fréquence	Quotidien

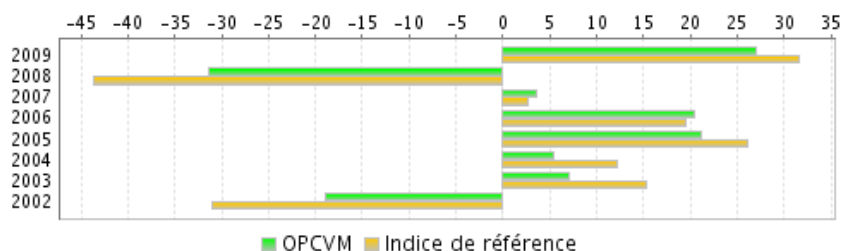
Organismes

Société de gestion	NATIXIS ASSET MANAGEMENT 21 QUAI D AUSTERLITZ 75013 PARIS
--------------------	---

Performances

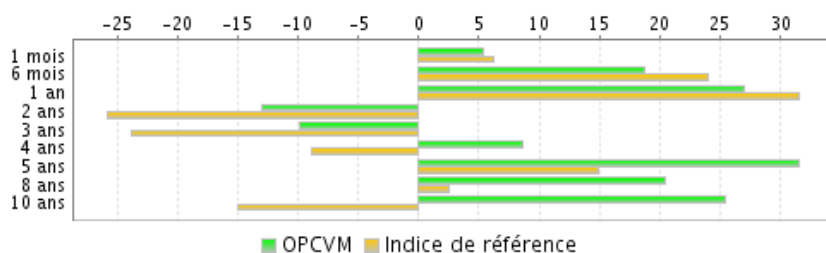
Performances annuelles (en %)

Année	OPCVM	Indice
2009	26,94	31,60
2008	-31,43	-43,65
2007	3,62	2,69
2006	20,48	19,61
2005	21,10	26,09
2004	5,39	12,18
2003	7,10	15,26
2002	-18,91	-30,95



Performances glissantes (en %)

Année	OPCVM	Indice
1 mois	5,42	6,22
6 mois	18,80	24,07
YTD	26,94	31,60
1 an	26,94	31,60
2 ans	-12,96	-12,96
3 ans	-9,81	-23,84
4 ans	8,67	-8,91
5 ans	31,60	14,85
8 ans	20,45	2,55
10 ans	25,46	-15,05



Volatilités

Volatilités annuelles (en %)

Année	OPCVM
2009	12,46
2008	28,44
2007	11,73
2006	8,11
2005	6,82
2004	8,52
2003	13,46
2002	13,66

Volatilités mensuelles (en %)

Année	OPCVM
1 an	12,46
2 ans	17,14
3 ans	14,77
4 ans	13,41
5 ans	12,59
8 ans	12,74
10 ans	12,67

Informations complémentaires

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de rechercher une surperformance à moyen et long terme par rapport à son indicateur de référence : l'indice MSCI Europe en investissant dans des actions émises par des sociétés des secteurs liés à l'agro-alimentaire : production, distribution ou activités connexes. Ces secteurs d'activité constituent sur le long terme des placements de type défensif avec une volatilité inférieure aux indices boursiers généralistes européens

INDICATEUR DE REFERENCE :

L'indicateur de référence, le MSCI EUROPE (cours de clôture - dividendes net réinvestis) est composé d'environ 600 sociétés basées dans 16 pays européens développés - à savoir l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, les Pays Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni. Le poids de chaque valeur est fixé en fonction du flottant des sociétés.

La performance de l'indicateur MSCI EUROPE inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur.

Le FCP n'a pas pour vocation de répliquer cet indice. A titre habituel et dans les limites de sa stratégie d'investissement, le FCP investit sur les secteurs de l'alimentaire et de la consommation, dans le monde, hors indice.

Orientation de placement

1 - LA STRATEGIE UTILISEE :

Le FCP applique une stratégie de gestion active. Le gérant dispose d'une complète liberté de manœuvre par rapport à l'indicateur de référence. Il n'est pas, de ce fait, lié par les évolutions qui pourraient intervenir dans la composition de l'indice MSCI EUROPE.

L'allocation sectorielle se fait selon une approche dite descendante ou "top down" ; approche qui consiste à faire une analyse de la situation macro-économique.

Le FCP est spécialisé dans les secteurs de l'agro-alimentaire, de la distribution, de la restauration et des produits pour la personne et pour la maison (Home and Personal Product). Dans cette optique celui-ci alloue son actif majoritairement dans ces secteurs.

La sélection des valeurs s'effectue selon une approche dite ascendante ou "bottom up". Cette approche repose sur une analyse des caractéristiques propres de chaque société, au travers de ses perspectives d'activité et de rentabilité synthétisées par les ratios usuels (bénéfice par action actuel et projeté, valeurs d'entreprise sur ventes, capitalisation sur actif net), ainsi que sur ses caractéristiques bilantielles.

2 - LES ACTIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS UTILISES :

2-1 Actions :

L'actif est investi à hauteur de 75 % minimum en actions et valeurs assimilées, émises par des sociétés de la Communauté européenne et négociées sur un ou plusieurs marchés de cette zone (en vue de remplir les conditions d'éligibilité au PEA). En dehors de cette zone, l'investissement peut, au plus, s'élever à 25 % de l'actif. Le gérant se réserve la possibilité d'investir d'une façon très marginale sur les marchés des pays émergents, le portefeuille du FCP étant exposé principalement à la livre sterling (entre 0 et 40 %) et de façon moindre au dollar US et au franc suisse (au plus 25 % conjointement). La sélection des valeurs se fait sans contrainte de taille minimum de capitalisation ; le FCP peut investir jusqu'à 50% de l'actif net dans les valeurs de petite et moyenne capitalisation - c'est-à-dire dont la capitalisation est inférieure à 3 Md d'Euro ; néanmoins, le gérant tient compte dans ses choix d'investissement de la liquidité de marchés des valeurs de petite et moyenne capitalisation

2-2 Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le FCP peut détenir des titres de créance et instruments monétaires d'émetteurs privés ou d'Etats de la Communauté européenne dans la limite de 25 % de son actif. Il n'y a pas de répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique.

Ces instruments utilisés, pour l'essentiel, dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP, sont constitués quasi exclusivement de titres de créance d'une durée de vie inférieure à 1 an.

En ce qui concerne la notation des émetteurs, la Société de Gestion prévoit de ne pas acquérir de titres de créance notés "spéculatifs". Aussi, les émetteurs ayant une notation, au moment de l'acquisition, inférieure à : - BBB - (source S&P ou Fitchrating) ou Baa3 (source Moody's*) ; - A2 (source S&P) ou P-2 (source Moody's) ou F2 (Fitchrating) pour les émetteurs ne bénéficiant pas d'une notation à long terme et pour des titres de créance dont la maturité est inférieure à 1 an ; sont, a priori, écartés des portefeuilles.

*Un émetteur noté Baa3 par Moody's n'appartient pas à la catégorie "spéculative". Néanmoins, ses paramètres financiers peuvent présenter une certaine sensibilité à des événements endogènes ou exogènes.

2-3 Actions et parts d'autres OPCVM ou Fonds d'Investissement :

Le FCP peut détenir jusqu'à 10 % de son actif en actions ou parts d'OPCVM français ou européens coordonnées conformes à la directive. Les OPCVM ou OPC détenus par le FCP peuvent être gérés par la société de gestion ou une société juridiquement liée au sens du Décret 2005-1007.

2-4 Instruments dérivés :

Le FCP pourra investir sur des instruments financiers à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, français et étrangers ou de gré à gré, à savoir contrats à terme, options et change à terme.

Dans ce cadre, et en vue de réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra prendre des positions en vue de :

- couvrir le portefeuille,
- reconstituer une exposition synthétique à des risques actions,
- augmenter l'exposition au marché actions,
- couvrir le risque de change.

2-5 Titres intégrant des dérivés :

Le FCP pourra, également intervenir sur des titres intégrant des dérivés à savoir : warrants, bons de souscription.

L'utilisation des titres intégrant des dérivés vise à atteindre l'objectif de gestion du FCP en réalisant les mêmes fonctions que les instruments dérivés.

Sur le marché des actions, le FCP pourra utiliser les instruments dérivés (2-4) et les titres intégrant des dérivés (2-5) dans la limite d'exposition de 10% de l'actif net.

2-6 Dépôt :

Le FCP peut effectuer des dépôts au sens de l'article 2-1 du décret 89-623, modifié. Ces dépôts qui permettent de gérer tout ou partie de la trésorerie du FCP contribuent, dans ce cadre, à la réalisation de l'objectif de gestion.

2-7 Liquidités :

A titre accessoire, le FCP peut détenir des liquidités.

2-8 Emprunts d'espèces :

Le FCP pourra être emprunteur d'espèces dans la limite de 10% de son actif, si son compte espèces venait temporairement à être en position débitrice en raison de ses opérations (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription / rachat...).

2-9 Opération d'acquisition et de cession temporaires de titres :

Le FCP pourra recourir aux opérations décrites, ci dessus :

- opérations de cession temporaire d'instruments financiers (prêts de titres, mises en pension)
- en opérations d'acquisition temporaire d'instruments financiers (emprunts de titres, prises en pension) En vue de gérer sa trésorerie et d'optimiser les revenus et la performance du FCP.

Profil de risque

Du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille, la valeur liquidative est susceptible de connaître une volatilité élevée mais inférieure à celle des indices actions généraux comme l'indice de référence MSCI EUROPE.

Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué, y compris, pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.

Risque actions :

Il s'agit du risque de dépréciation, des actions et/ou des indices, lié à l'investissement et/ou à l'exposition du portefeuille en actions ou à des indices.

En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP est soumis à un risque actions important à très important, le niveau d'investissement en actions de la Communauté européenne étant égal ou supérieur à 75 % de l'actif, conformément au ratio d'éligibilité au PEA. Dans la mesure où le FCP est spécialisé dans les secteurs de l'alimentaire et de la consommation, le risque actions prend la forme d'un risque sectoriel.

Le recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés (dans la limite d'exposition de 10% de l'actif net, mentionnée au paragraphe « stratégie d'investissement ») est susceptible de limiter ou augmenter le risque action.

Risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations :

Le risque de baisse de la valeur liquidative du FCP est d'autant plus important que le gérant investit dans des actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations dont l'actif peut connaître de par sa taille, des évolutions brutales à la hausse comme à la baisse.

Risque de taux :

Il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts.

En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP est soumis à un faible risque de taux, le portefeuille du FCP étant, en particulier, géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 0,5.

Risque de crédit :

Il s'agit du risque de défaillance de l'émetteur et du risque de dépréciation pouvant affecter les titres en portefeuille résultant de l'évolution des marges émetteurs ou « spreads » de crédit de toutes les catégories de titres de créance en portefeuille.

En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP est soumis à un faible risque de crédit : le FCP est exposé aux marchés des titres de créance dans la limite de 25 % de son actif. Ce type d'investissement reste accessoire, dans un objectif de gestion de la trésorerie du FCP.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises de cotation -hors euro- des instruments financiers sur lesquels est investi l'OPCVM par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP est soumis à un risque de change modéré à important, le portefeuille du FCP étant exposé principalement à la livre sterling (entre 0 et 40 %) et de façon moindre au dollar US et au franc suisse (au plus 25 % conjointement). L'exposition aux devises de pays émergents reste très marginale.

Risque de contrepartie :

Le FCP utilise des instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le FCP à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

Souscripteurs concernés

Tous souscripteurs.

Les parts sont essentiellement destinées aux particuliers

Les parts sont éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

Lieu de publication de la VL

La valeur liquidative est disponible notamment auprès :

- de la société de gestion : NATIXIS ASSET MANAGEMENT 21 quai d'Austerlitz 75634 PARIS Cedex 13.

- Site internet : « www.am.natixis.fr ».

- des guichets des Banques Populaires régionales et de NATIXIS.

- dans les journaux suivants : Les Echos (parts C et D) ou Agefi, Option Finance (parts I).

Detail de la garantie

Néant

Les données chiffrées n'ont qu'une valeur indicative et informative. Natixis Assurances décline toute responsabilité quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations contenues, ces dernières ne préjugent pas des performances futures.

Pour de plus amples informations, le prospectus est disponible auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour les OPCVM de droit français

Cette fiche est purement commerciale et ne remplace en aucun cas la notice AMF ou le prospectus du support.